



Ville de
Mercier

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Ville de Mercier demande des soumissions pour le marquage de la chaussée.

L'ouverture des soumissions aura lieu le **lundi 18 mars 2024 à 11 h 05** à l'Hôtel de Ville situé au 869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage à Mercier (Québec), J6R 2L3.

Les documents de soumission seront disponibles à compter du **mercredi 21 février 2024**, uniquement via le système électronique d'appel offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement, moyennant les frais et honoraires établis par SEAO.

Pour accéder à l'appel d'offres, veuillez visiter le site Internet de la SEAO au www.seao.ca.

Chaque soumission doit être déposée en format papier dans une enveloppe scellée « confidentielle » et identifiée « Marquage de la chaussée – 2023-85-TP » à l'adresse suivante avant le **lundi 18 mars 2024, 11 h** :

**Me Denis Ferland
Greffier
Ville de Mercier
869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3**

Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Mercier, incluant les annexes dûment remplies.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission, pour un montant de 2 500 \$.

Le conseil de la Ville de Mercier ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec Me Denis Ferland à l'adresse courriel suivante : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 28^e jour du mois de février 2024.

Denis Ferland, avocat
Greffier